

# NOTE D'INFORMATION

**Evolutions PRORISQ** 

### DECLARATION DE L'ABSENTEISME (internet)

Protection Sociale & Services Département Collectivités Locales, Entreprises et Courtage

Service de Gestion – GPA – Garges-les-Gonesse Aziz LAGDER

Rédacteur : MPO

# Sommaire

I - DDA-1098/1359 – Enrichissement des flux Prorisq	3
A.Description des nouveaux référentiels Agent	3
B.Description des nouveaux référentiels Evénement	3
C.Evolution des écrans agent	4
D.Evolution des écrans événements	6
E.Evolution de l'enquête administrative	10
II.DDA-1314 – Modification terme Conséquences	11
III.DDA-1341 – Ajout latéralité dans l'attestation de prise en charge	12
IV.DDA-1378 – Ajout de l'unité d'intervention Unité Territoriale	13

# I. DDA-1098/1359 - ENRICHISSEMENT DES FLUX PRORISQ

Rappel de l'outil Prorisq : outil de gestion des Accidents du travail et Maladies professionnelles mis gratuitement au service des collectivités. Il permet d'éditer les rapports hiérarchiques ou CERFA de déclarations d'accidents, et d'établir des statistiques : états personnalisés, bilans mensuels ou annuels etc... A l'heure actuelle, Prorisq a besoin de transmettre une liste d'informations concernant les conventions FNP. Ces données sont par exemple nécessaires aux CDG pour leur permettre de prétendre aux subventions de la prévention des risques liée aux accidents du travail et aux maladies professionnelles.

Les informations peuvent aussi être saisies directement dans l'application Prorisq (hors interface Sofaxis).

L'objectif est d'adapter le fonctionnement actuel de l'application Déclaration de l'absentéisme afin de permettre d'envoyer l'ensemble des données nécessaires à Prorisq et d'avoir un interfaçage total des collectivités sans passer par Prorisq.

Les deux types de données Prorisq à prendre en compte sont Agent et Evénement.

Les événements impactés sont :

- Maladie professionnelle
- Maladie imputable au service
- Accident imputable au service
- Congé de longue durée imputable au service
- Accident en service commandé (SPV)
- Maladie contractée en service (SPV)

Tous les référentiels Sofaxis concernant les données à transmettre ont été modifiés afin d'avoir une cohérence avec ceux de Prorisq. Les référentiels proposeront les valeurs valides au moment de la saisie.

## **A.Nouveaux référentiels Agent**

- Filière
- Cadre emploi (nouveau)
- Grade (nouveau)
- Métier (nouveau)

# **B.Nouveaux référentiels Evénement**

- Tâche exercée
- Elément matériel
- Facteur potentiel (nouveau)
- Parcours effectué (nouveau)
- Numéro Maladie professionnelle
- Pathologie (nouveau)
- Siège lésions
- Nature lésions

# C.Evolution des écrans agent

Les SPV ne sont pas concernés par cette évolution, le fonctionnement actuel du grade est conservé.

 En création d'agent, la situation emploi comporte dorénavant deux nouvelles listes « Cadre emploi » et « Grade » et en dessous, une nouvelle zone « Métier » :

#### 

Fonct	ion		Et	at civil		Informa
	)			•		
Emploi au sein de l'établiss	ement					
Date d'entrée dans l'établis Matricule Population:	sement CNRACI	02/01/2018	*	Date de départ	3	
Depuis le	Titulaire Temps 02/01/2	e v * complet 2018	*			
Situation emploi						
Filière	v	Cadre emploi		✓ Grade	▼* Depuis le 03	2/01/2018
Métier						
Niveau 1	× '	Niveau 2		Niveau 3	✓ * Depuis le 02	/01/2018
Entité organisation						
Entité organisation				✓ Depuis le 02/01/2018	Gérer le	s services
	Déclare	er un nouveau sinis	tre			

• Fonctionnement de la Situation emploi :

Tous les champs sont obligatoires. Le choix d'une Filière permet de filtrer la liste des Cadre emploi, le choix d'un Cadre emploi permet de filtrer la liste des Grades. A l'inverse, le choix du Grade permet de filtrer automatiquement les niveaux supérieurs (Cadre emploi et Filière). Pour supprimer une valeur, il suffit de cliquer sur la croix.

Il est possible de saisir une partie du libellé ou du code dans les listes, la liste est ainsi réduite en fonction des caractères saisis (seuls sont affichés les éléments comprenant le texte saisi).

⇒ Exemple pour la filière « TM » filtrant la liste des Cadre emploi :

Situation emploi			
TM - FILIERE SOCIALE	•	* Grade	▼* Depuis le 02/01/2018
	TMA - EDUCATEURS TERRITORIAUX	(	
Métier	TMB - MONITEURS-EDUCATEURS TE		
Nivoru 1	TMD - AGENTS TERRITORIAUX SPE	Nivozu 2	× * Depuis le 02/01/2018
Inveau 1	TMH - ASSISTANTS TERRITORIAUX	Iniveau 5	
	TMM - CONSEILLERS TERRITORIAU		
Entite organisation	TMP - AGENTS SOCIAUX TERRITOR	1	
Entité organisation	TMX - AUTRES EMPLOIS SOCIAUX	Depuis le 02/01/2018	Gérer les services
	TMY - AUTRES EMPLOIS SOCIAUX		

#### Le choix « TMA » filtre ensuite la liste des Grades :

Situation emploi				
TM - FILIERE SOCIALE		* Depuis le	02/01/2018	
	TMA1 - EDUCATEUR DE JEUNES EI	NF		
Métier	TMA2 - EDUCATEUR PRINCIPAL D			

• Fonctionnement du Métier :

Tous les champs sont obligatoires. Il s'agit du même fonctionnement que la Situation emploi mais ne concerne que le Métier sur trois niveaux.

⇒ Exemple du Métier « 1 » filtrant le niveau 2 :

Métier			
1 - PILOTAGE, MANAGEMENT ET	¥	* Niveau 3	▼* Depuis le 02/01/2018
	A01 - DIRECTION GENERALE		
Entité organisation	A02 - AFFAIRES GENERALES		
Entité organisation	A03 - AFFAIRES JURIDIQUES A04 - FINANCES	Depuis le 02/01/2018	Gérer les services
General Valider Déclare	A05 - RESSOURCES HOMAINES A06 - SYSTEMES D'INFORMATION E A07 - COMMUNICATION		

#### Le choix « A01 » filtre ensuite la liste du dernier niveau :

Métier							
1 - PILOTAGE, MANAGEMENT ET 💙 * A01 - DIRECTION GENERALE	~	*		~	* Depuis le	02/01/2018	*
		0	01A01 - DIRECTRICE/DIRECTEUR	GI	-		
Entité organisation		0	02A01 - DIRECTRICE/DIRECTEUR	GI			
		_ 0	3A01 - CONTROLEUSE/CONTROL	EL			
Entité organisation	~		04A01 - CONSEILLERE/CONSEILLE	ER	<sup>e</sup> Gére	r les services	
		0	05A01 - CHARGE-E D'EVALUATION	N E			
				_			

 En consultation / modification d'agent, un message indique en haut de l'écran de renseigner les nouvelles données Situation emploi et Métier si cela n'a pas déjà été effectué et si l'agent possède au moins un sinistre concerné :

```
    Onsulter / Modifier un agent > Consultation / Modification agent
    Dans le cadre de l'interface PRORISQ, il est nécessaire de renseigner la situation emploi ainsi que le métier de votre agent
```

Si la Filière est déjà renseignée alors l'ancienne valeur est rappelée dans la colonne associée. Il est possible alors de la modifier et de compléter les autres valeurs soit en cliquant sur l'image à droite ou soit en ajoutant une nouvelle Situation emploi :

	Situation emploi						
<	Ajouter une situation d'emploi	>					
	Filière	Cadre emploi	Grade	De	A	_	
	Sociale			01/01/1994		$\subset$	

Il suffit ensuite de renseigner tous les champs et de valider pour prendre en compte les nouvelles valeurs.

Pour le Métier (nouveau champ), le bouton permet d'ajouter aussi les nouvelles valeurs.

Il est tout de même possible de sortir de l'écran même si les valeurs n'ont pas été affectées. En revanche à chaque consultation / modification, le message s'affichera si les données sont incomplètes.

## **D.Evolution des écrans événements**

Les types d'événements impactés par cette évolution sont les suivants :

- Maladie professionnelle
- Maladie imputable au service
- Accident imputable au service
- Congé de longue durée imputable au service
- Accident en service commandé (SPV)
- Maladie contractée en service (SPV)
- 1. Exemple de création d'événement pour un accident imputable au service :

(Valable aussi pour les autres types d'événement sauf pour la maladie professionnelle)

Nature de l'événement			
Accident imputable au s	ervice		
Date de survenance	e He	ure de survenance	¥*
Tiers impliqué			
Tâche exercée au moment de l'accident	Niveau 1	▼ * Niveau 2	•
Accident de la circulation			
Elément matériel	Niveau 1	▼ * Niveau 2	× *
Facteur potentiel	Niveau 1	✓ * Niveau 2	*
Pathologie		×	
Nature des lésions		<b>v</b> *	
Siège des lésions	Niveau 1	▼ * Niveau 2	*
Latéralité de blessures	·	] [ ]	
Imputabilité	11	×	
- 🛋 Horaire de travail		1/==#	
de	×	* à	*
et de	<b>Y</b>	) à	¥
Circonstances			<u>^</u>

#### Liste des données Prorisq à renseigner :

 Tâche exercée au moment de l'accident (anciennement nommée Activité) : saisie sur deux niveaux. Si la valeur « Accident de circulation » est sélectionnée alors le nouveau champs parcours est affiché et la coche Accident de la circulation est automatiquement active :

Tâche exercée au	ACCIDENTS DE CIRCULATION	<b>v</b> *	Niveau 2	*	*
moment de l'accident					
Accident de la circulation		Parcours		~	*

- Elément matériel : saisie sur deux niveaux
- Facteur potentiel (nouveau) : saisie sur deux niveaux
- Pathologie (nouveau) : cette donnée permet de renseigner automatiquement la nature et siège des lésions. A l'inverse, si la nature et siège sont saisis alors la pathologie est aussi déduite. Cependant, certain couple nature/siège n'ont pas de correspondance pathologie
- Nature des lésions : saisie sur un niveau
- Siège des lésions : saisie sur deux niveaux

Pour tous ces champs, le choix du niveau1 filtre automatiquement la liste du niveau 2 et inversement. Pour supprimer une valeur, il suffit de cliquer sur la croix.

Il est aussi possible de saisir une partie du libellé dans les listes, la liste est ainsi réduite en fonction des caractères saisis (seuls sont affichés les éléments comprenant le texte saisi).

Si un des champs obligatoire (mentionné par \*) n'est pas renseigné alors un message est affiché en haut de l'écran :

Onsulter / Modifier un sinistre > Saisir un événement

La tâche exercée au moment de l'accident doit être renseignée

NB : après le choix du type d'événement, si les données Prorisq (Situation emploi et Métier) de l'agent ne sont pas renseignées alors l'écran Agent s'affiche pour modification.

#### 2. Exemple de création d'événement pour une maladie professionnelle :

Nature de l'événement			
Maladie professionn <mark>e</mark> lle		×	
Date de survenance		<u></u>	
Numéro maladie professionnelle		*	
Tâche exercée au moment de l'accident	Niveau 1	▼* Niveau 2	*
Elément matériel	Niveau 1	✓ * Niveau 2	×*
Facteur potentiel	Niveau 1	Viveau 2	×*
Pathologie		~	
Nature des lésions		×*	
Siège <mark>d</mark> es lésions	Niveau 1	🗙 * Niveau 2	<b>*</b>
Latéralité de blessures		×	
Imputabilité		×	
Circonstances détaillées	1 1 2 7		¢,
Commentaires internes			0
pas d'arrêt de travail			
Date de reprise		9	

Même fonctionnement que les autres types d'événement hormis le champs Numéro maladie professionnelle dont le référentiel a aussi évolué.

✓ En consultation / modification d'événement, un message indique en haut de l'écran de renseigner les nouvelles données Prorisq si cela n'a pas déjà été effectué :

Onsulter / Modifier un sinistre > Consulter / Modifier un événement

Dans le cadre de l'interface PRORISQ, il est nécessaire de renseigner l'ensemble des données lors de vos déclarations

étail de l'événement						
Maladie professionnell	e					
Déclaré le	13/09/200	34	*			
Date de l'événement	22/06/200	00	*	Etat	Clos	*
Date de survenance	22/06/200	0 🖪*				
Numéro maladie professionnelle	-		(anci	enne valeur : 57)		
Tâche exercée au moment de l'accident	Niveau 1			▼ * Niveau 2		(ancienne valeur : Autres)
Elément matériel	Niveau 1			✓ * Niveau 2		(ancienne valeur : Pas d'élt mat.)
Facteur potentiel	Niveau 1			<ul> <li>Niveau 2</li> </ul>		*
Pathologie				<b>*</b>		
Nature des <mark>lés</mark> ions				(ancienne valeur : I	Déchirure)	)
Siège des lésions	Niveau 1			✓ * Niveau 2		(ancienne valeur : Epaule-Bras-Coud
Latéralité de blessures			~			
Imputabilité	1			~		
Circonstances détaillées						0.
Commentaires internes						0
pas d'arrêt de travail						
Date de <mark>reprise</mark>		3	Voir hi	storique		

#### Un rappel des anciennes valeurs est affiché à droite des données respectives :

Il est obligatoire de saisir ces données avant de saisir une nouvelle conséquence :

Onsulter / Modifier un sinistre > Consulter / Modifier un événement

La saisie des informations Prorisq est obligatoire avant l'ajout d'une nouvelle conséquence

NB : une fois l'événement enregistré, si les données Prorisq (Situation emploi et Métier) de l'agent ne sont pas renseignées alors l'écran Agent s'affiche pour modification.

# E. Evolution de l'enquête administrative

Le document enquête administrative évolue afin de prendre en compte les données Prorisq.

#### Les parties impactées sont :

- Service et Grade :

SERVICE ET GRADE	Code grade :	Cadre emploi :	Fonction :
Service (codification interne) :	64	Catégorie hiérarchique 🗌 A 🔲 B 🗌 C	Filière(1) : TA (1) Voir codification au verso de la llasse

- Maladie professionnelle :							
MALADIE PROFES	SIONNELLE						
Maladie profession nelle	Numéro MP	19B2					
Préciser le nom des produits, des gestes répétés	et/ou du matériel	utilisé,					
susceptibles d'être à l'origine de la maladie pro	fessionnelle						
APPAREIL DE CHAUFFAGE							
Les fonctions occupées par l'agent à l'origine d	e la maladie étaier	t-elles ?					
Occasionnelles Permanentes							
Date d'entrée dans cette fonction							
Date de cessation de cette fonction							

Codification pour les autres valeurs des référentiels : -

Codification (le référen	tiel est disponible dans votre espace client sous internet)
Tâche exercée :	2903 - ACCUEIL DU PUBLIC
Élément matériel :	T3304 - APPAREIL DE CHAUFFAGE
Facteur potentiel :	404 - CARTER DE PROTECTION ENLEVE
Pathologie :	
Nature des lésions :	2C - MORSURE
Siège des lésions :	641 - CERVICALE
Parcours :	

Trois liens accessibles depuis l'espace client permettent de télécharger :

- ✓ Un document pdf dynamique
   ✓ Le référentiel des données Prorisq concernant le Territorial
- ✓ Le référentiel des données Prorisq concernant l'Hospitalier

#### П. **DDA-1314 – MODIFICATION TERME CONSEQUENCES**

L'intitulé Conséquences est enrichi par le terme « Conséquences (arrêt, prolongation...) ».

#### En recherche d'agent / liste des sinistres :

#### Onsulter / Modifier un sinistre > Rechercher un agent

Vous pouvez rechercher un agent par son nom, nom de jeune fille, prénom		Saicir un ávánomont	
		Saish un evenement	
Nature d'événement	Date événement		Conséquences (arrêt, prolongation)
Accident en service commandé	08/01/2012		Arrêt de travail du 23/04/2012 au 31/05/2012 Arrêt de travail du 29/03/2012 au 22/04/2012 Arrêt de travail du 19/03/2012 au 28/03/2012 Arrêt de travail du 01/03/2012 au 18/03/2012 Arrêt de travail du 31/01/2012 au 29/02/2012 Arrêt de travail du 31/01/2012 au 30/01/2012 Arrêt de travail du 08/01/2012 au 10/01/2012

En consultation / modification d'événement :

Conséquences (arrêt, prolongation)
Ajouter une nouvelle conséquence
Arrêt de travail du 13/07/2017 au 04/08/2017 (Arrêt initial)
Modifier

#### DDA-1341 - AJOUT LATERALITE DANS L'ATTESTATION DE Ш. **PRISE EN CHARGE**

La latéralité de blessures est ajoutée dans le document Attestation de prise en charge généré par l'application.

Cette indication est utile par exemple pour une maladie professionnelle bilatérale qui est déclarée sur deux évènements distincts, il s'avère que la prise en charge s'arrête souvent plus tôt pour un côté. La collectivité est donc obligée d'indiquer sur chaque volet le côté concerné, afin d'éviter des abus.



sous 90 jours après chaque acte

SOFAXIS CS 80006 18020 Bourges cedex Tél. : 02 48 48 15 15 www.sofaxis.com

#### **RELEVÉ DES HONORAIRES MÉDICAUX**

- Le tiers-payant étant subordonné à l'utilisation de l'attestation de prise en charge, tout titre de paiement doit être accompagné d'un volet original de cette liasse.
   Le tiers-payant est un service mis à disposition de l'attestation de prise en charge, tout titre de paiement doit être accompagné d'un volet original de cette liasse.
   Le tiers-payant est un service mis à disposition de l'attestation de prise en charge, tout titre de paiement doit être accompagné d'un volet original de cette liasse.
   Le tiers-payant est un service mis à disposition de l'employeur par l'assureur pendant la période d'effet du contrat les liant. A ce titre, ce service est subordonné à la bonne éxécution dudit contrat.
- L'agent ne doit pas transmettre sa carte VITALE au praticien et ne doit rien envoyer à la Sécurité sociale. Cet accident de service, trajet ou maladie professionnelle est couvert par l'employeur. SOFAXIS se subroge à celui-ci pour la prise en charge totale ou partielle des frais (voir modalités au verso). En cas de règlement partiel, votre facture sera transmise à l'employeur de l'agent pour règlement du solde dû. L'assureur se réserve le droit de refuser la prise en charge de certains soins sur avis de son médecin conseil.
- Seuls les soins imputables à l'accident de service, trajet ou maladie professionnelle seront pris en charge.

A compléter par l'employeur															
X Accident de service	X	Ac	cide	ent	de ti	rajet	į.		Mal	adie professionnell	e				
Survenu le :		1	9	0	1	2	0	0	4	à	0	8	h	0	0
Siège des lésions : AVAN	IT-BR	A5											<	Lat	téralité de la blessure : DROITE
Agent accidenté															

### IV. DDA-1378 – AJOUT DE L'UNITE D'INTERVENTION UNITE TERRITORIALE

Une nouvelle unité d'intervention « Unité Territoriale » est ajoutée au niveau de l'entité organisation d'un agent ainsi qu'au niveau de la gestion des unités d'intervention :

L	iste des unités d'intervention		
	Ajouter une unité d'intervention		
	Туре	Ville	C
>	Unité Territoriale	*	*

Entité organisation	
Gérer les unités d'intervention Ajouter une unité intervention	
Entité	De
Unité Territoriale - ACIGNE	05/01/2017